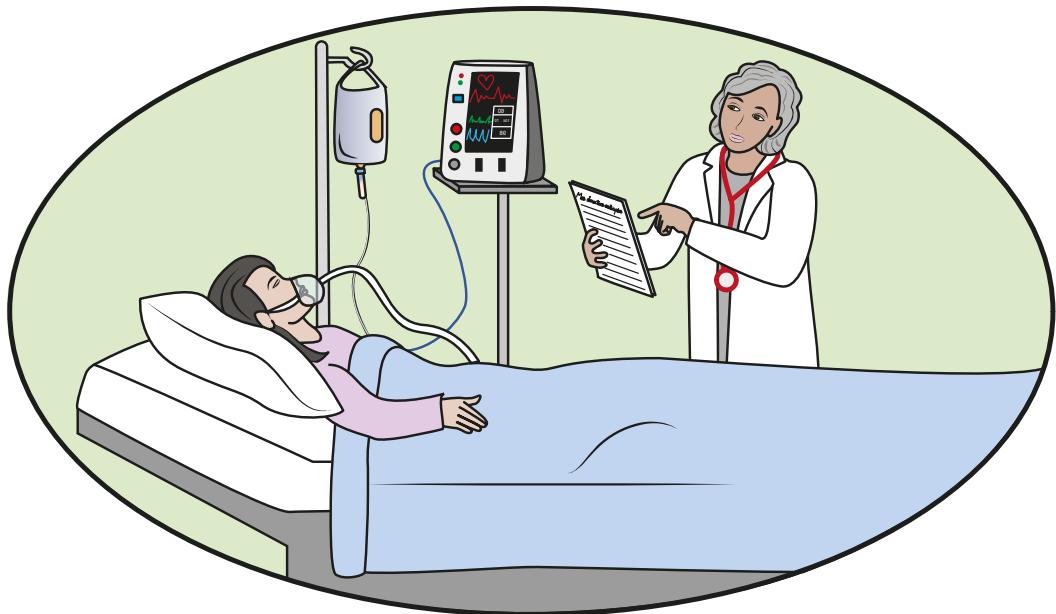
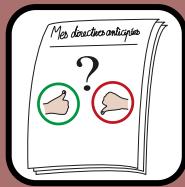


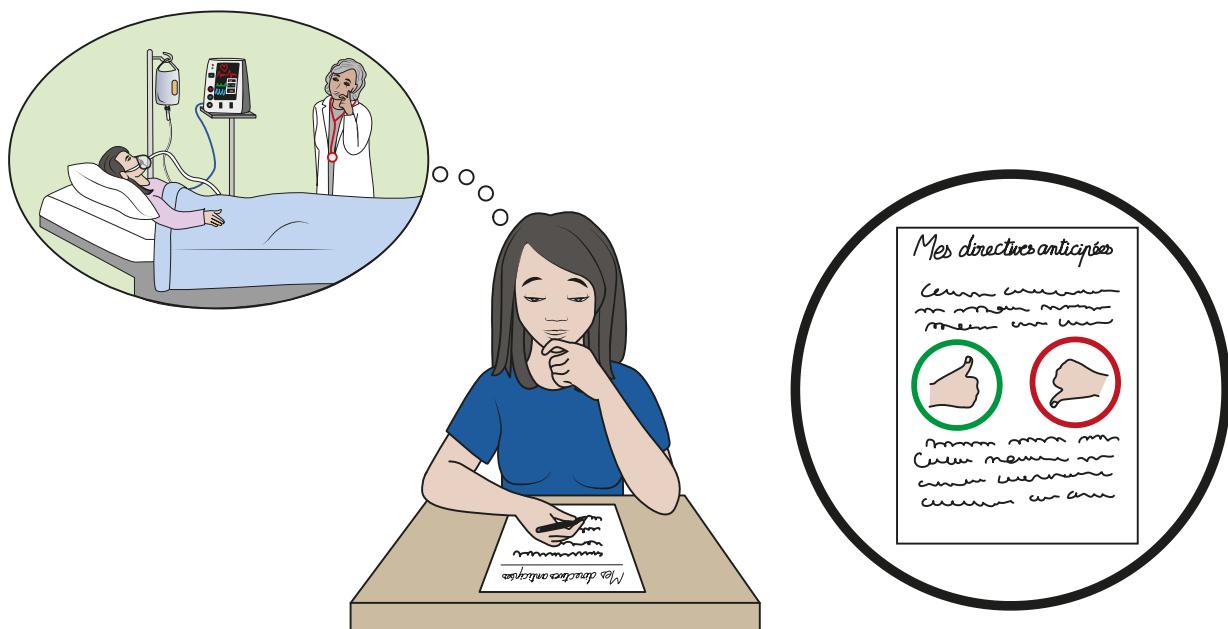
# Directives anticipées





# Les directives anticipées, c'est quoi ?

C'est un texte où j'écris comment je veux être soignée en fin de vie.



Si je ne peux pas écrire, je peux me faire aider. Voir page 10.

## ● Je peux être en fin de vie après :

un accident,

une maladie grave.



Le docteur lira mes directives anticipées si je ne peux plus m'exprimer.



Par exemple :

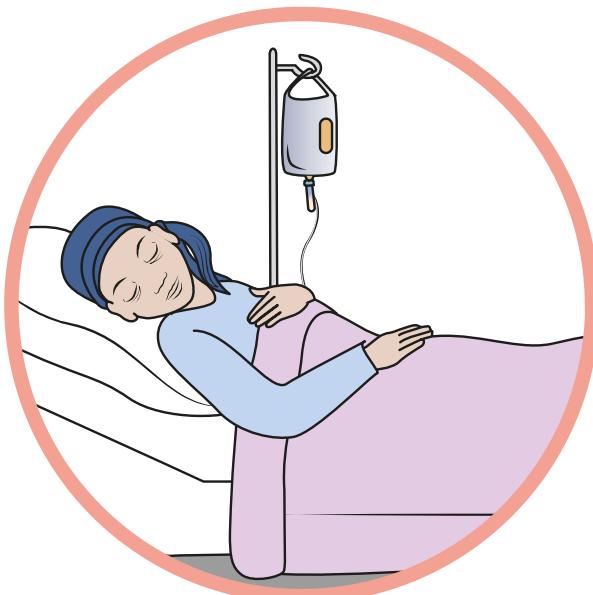
● **je ne peux plus m'exprimer après un Accident Vasculaire Cérébral,**



● **je suis dans le coma après un accident grave,**



● **je ne peux plus m'exprimer à cause d'une maladie qui s'aggrave.**

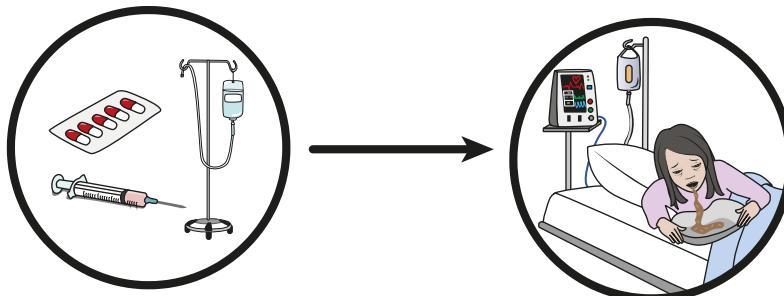


# J'écris quoi dans mes directives anticipées ?

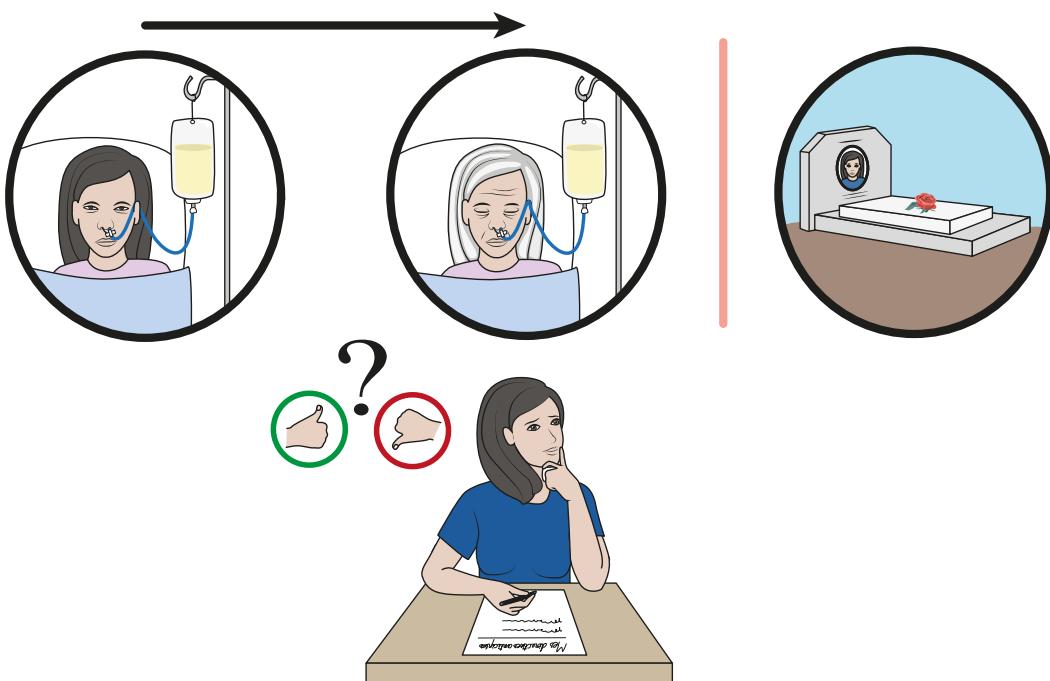
Je peux écrire si je veux ou je ne veux pas certains traitements.

Par exemple :

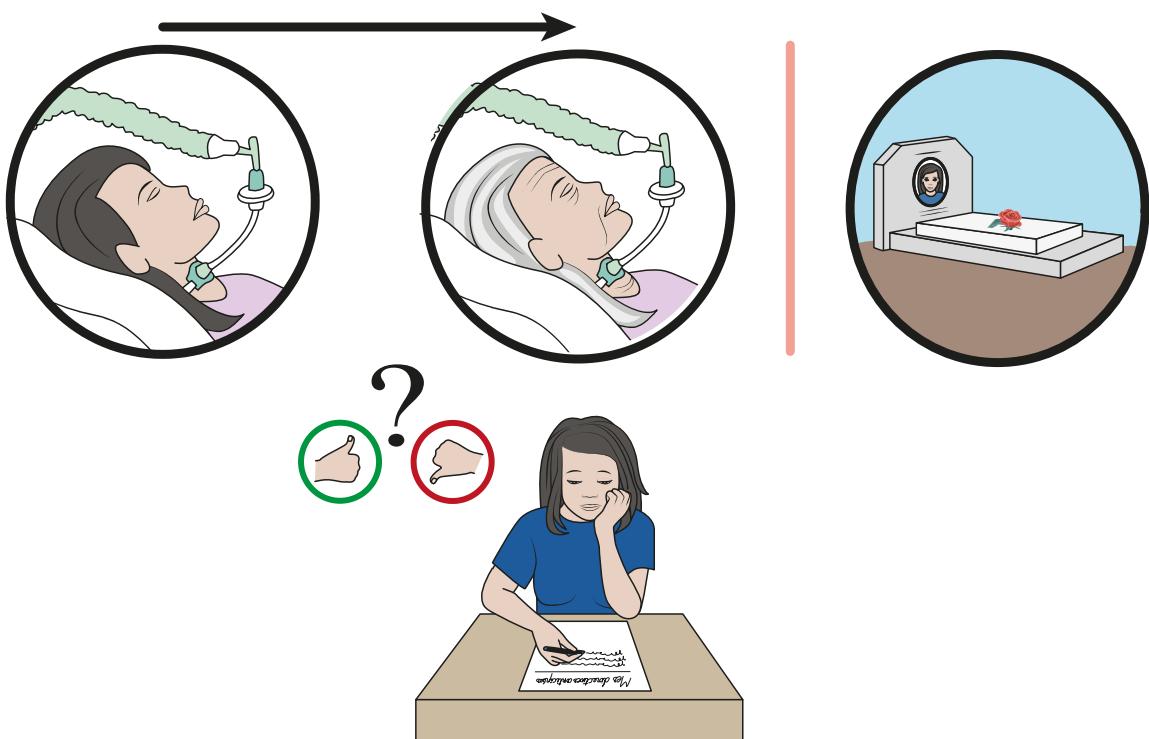
- certains traitements trop difficiles à supporter,



- être alimentée par un tuyau toute ma vie parce que je ne peux plus manger,



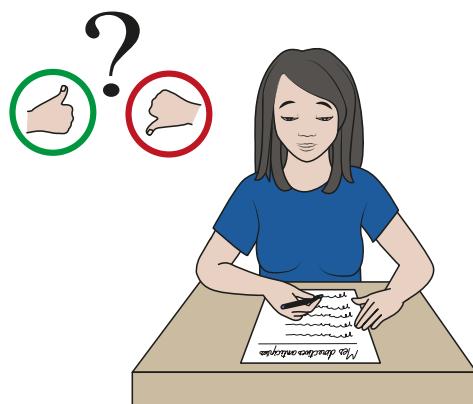
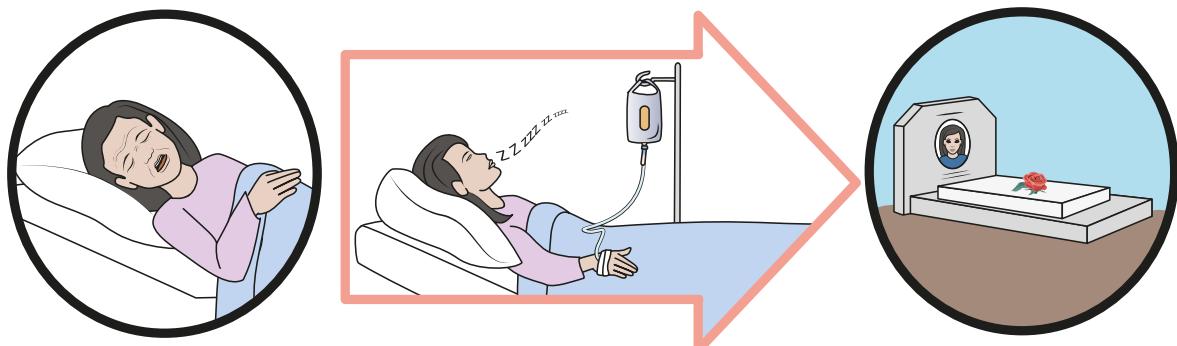
- respirer avec une machine toute ma vie,



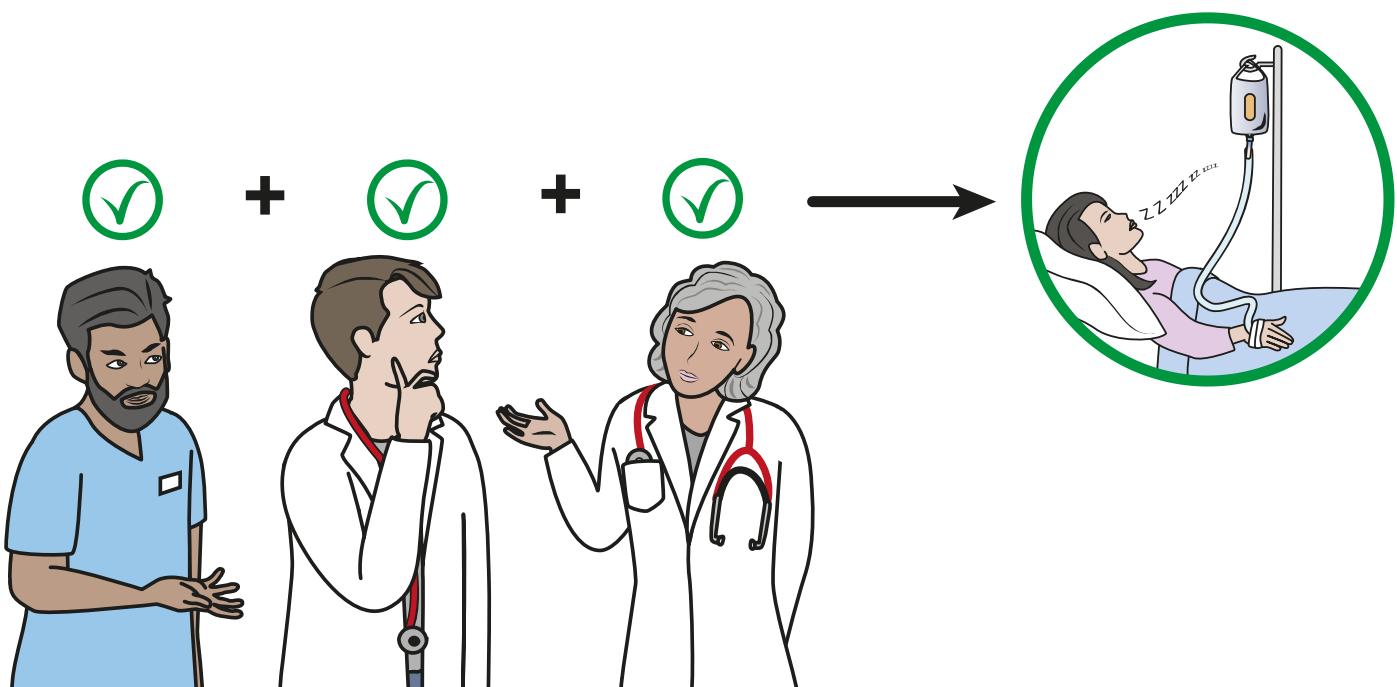
- avoir une opération.



Je peux écrire que je veux être endormie jusqu'à ma mort,  
si je souffre trop et que je vais bientôt mourir.



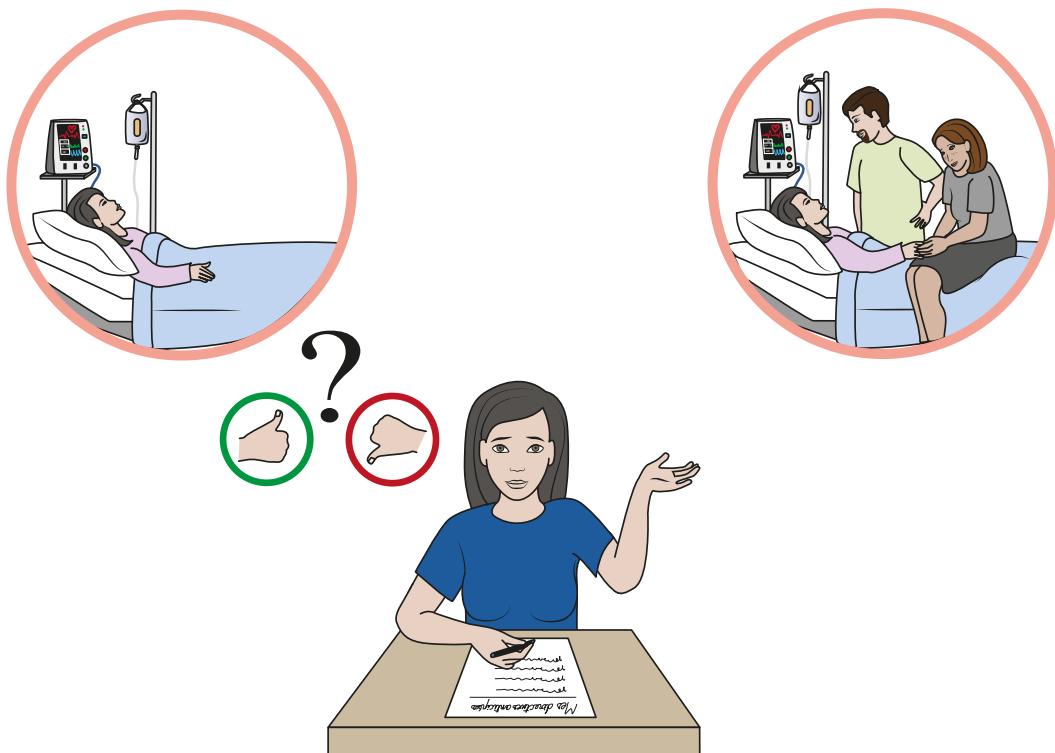
- Plusieurs médecins et l'équipe soignante doivent se réunir.  
Ils donnent leur avis.



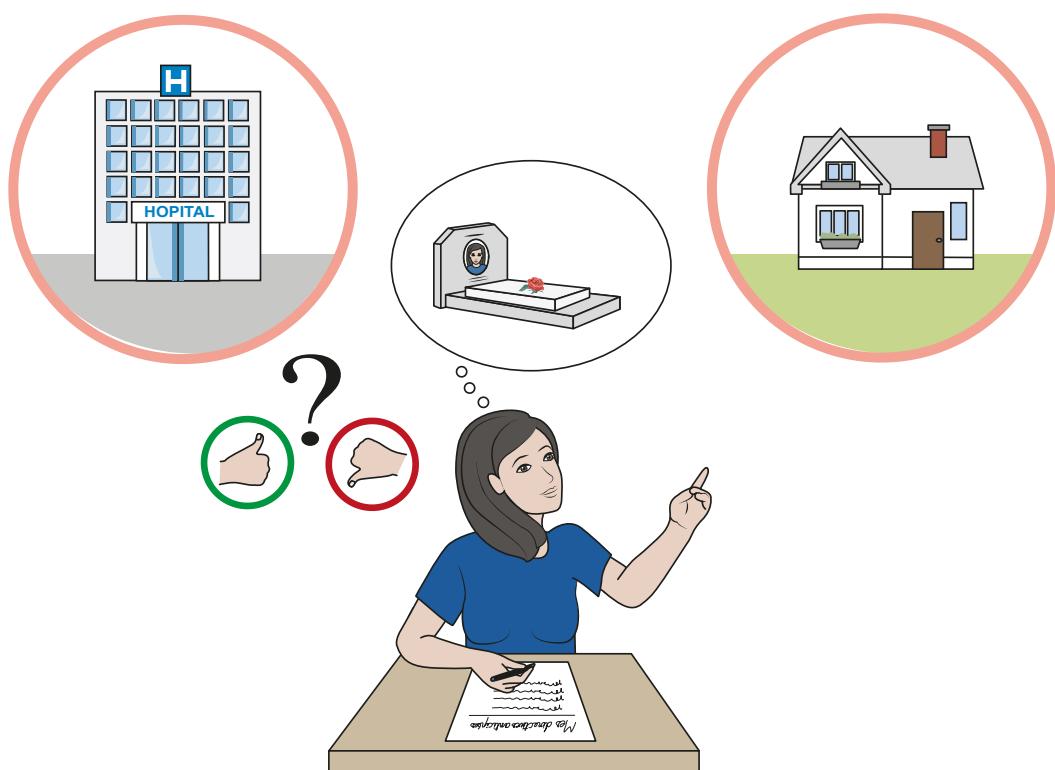
## Je peux écrire comment je souhaite être accompagnée.

Par exemple :

- Je veux être seule ou être avec mes proches ?



- Je veux être à l'hôpital ou chez moi quand je vais mourir ?

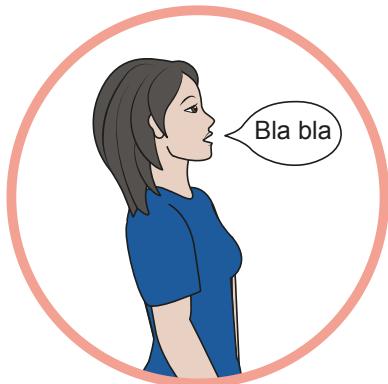


# Comment écrire mes directives anticipées ?

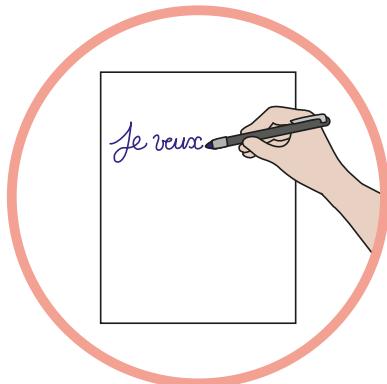
Pour avoir des directives anticipées, je dois être capable de m'exprimer.

- Pour m'exprimer, je peux :

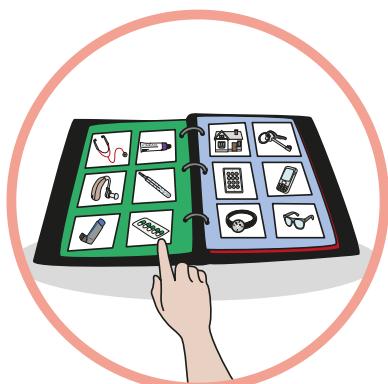
parler,



écrire avec un stylo,



montrer des images,



écrire avec un ordinateur,



utiliser une machine de synthèse vocale,



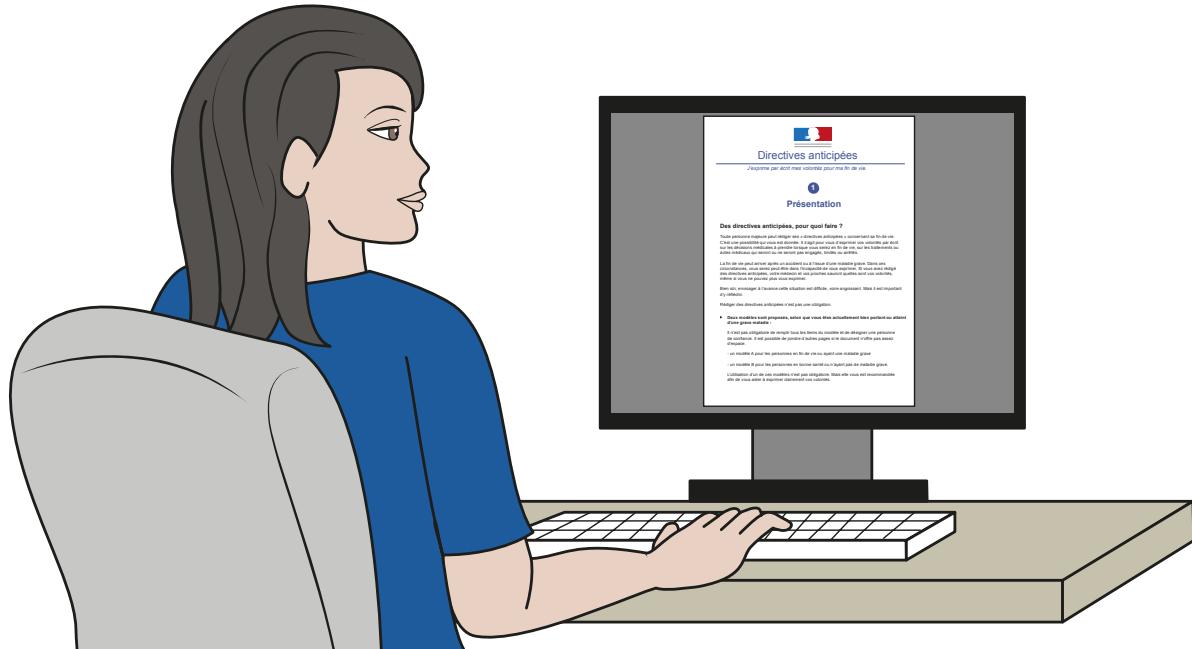
communiquer en langue des signes ou par signes.



## Je peux trouver un modèle de directives anticipées sur internet :

Par exemple sur le site internet de la HAS (Haute Autorité de Santé).

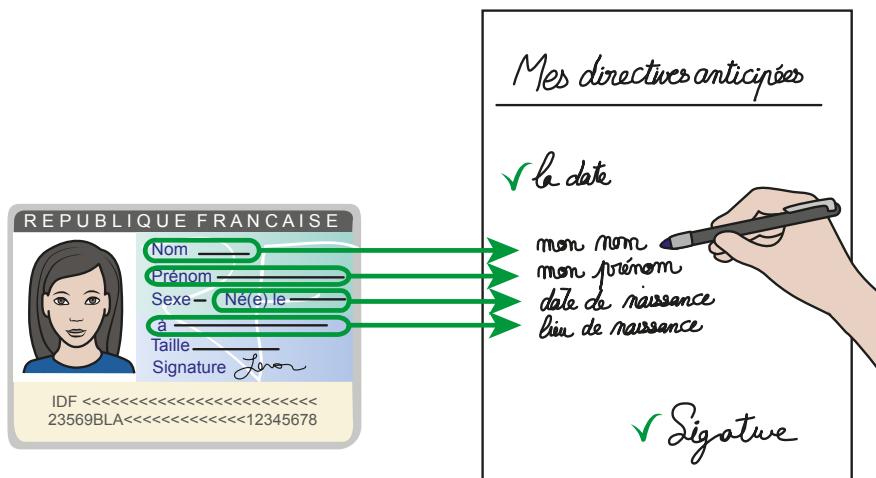
[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44952](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44952)



## Je peux écrire mes directives anticipées sur un papier.



● Sur le papier, j'écris :



● Pour bien comprendre ce que je peux écrire, je peux demander de l'aide à :

mon docteur,

ma personne de confiance,

Voir la BD

«La personne de confiance»



un ami que je connais bien,

ma famille.



## Si je ne peux pas écrire, je me fais aider.



- Je demande à une personne d'écrire pour moi devant deux autres personnes.



- Ces deux autres personnes vérifient que c'est bien ce que je veux.

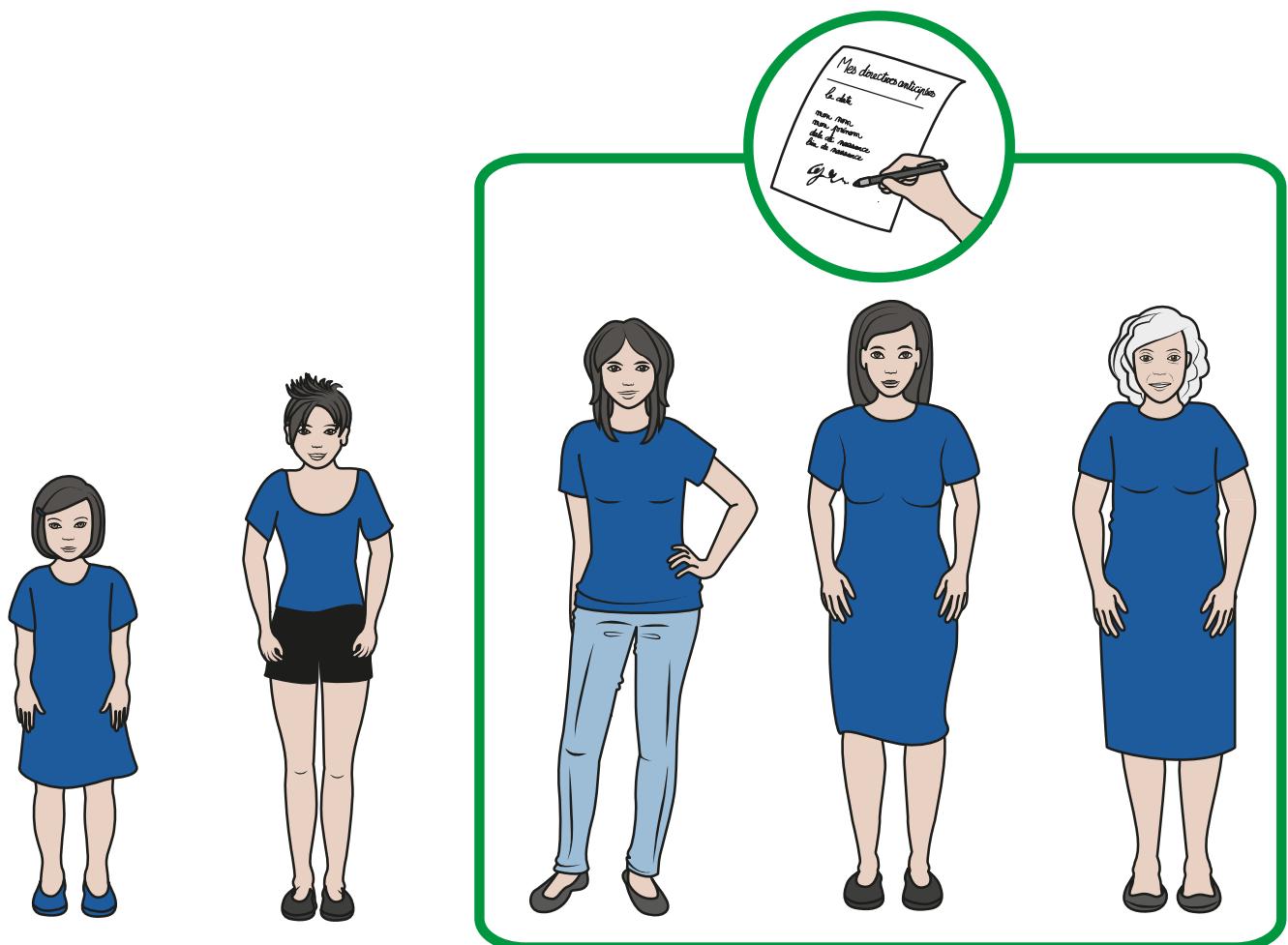
Elles datent et signent pour moi mes directives anticipées.



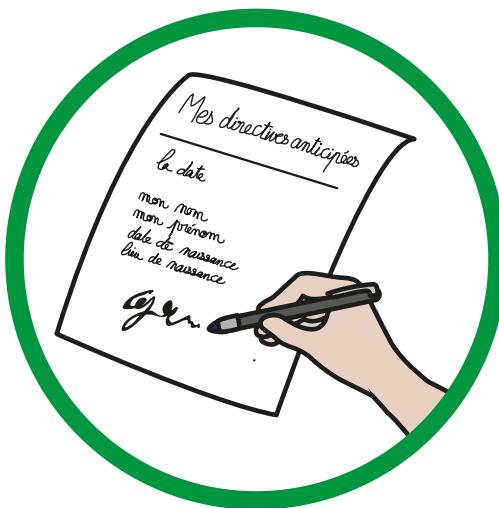
# Quand écrire mes directives anticipées ?

Je peux écrire mes directives anticipées quand je suis majeure.

- Je dois avoir plus de 18 ans.



## Je peux écrire mes directives anticipées n'importe quand :



- même si je suis en bonne santé,



- quand j'ai une maladie grave,



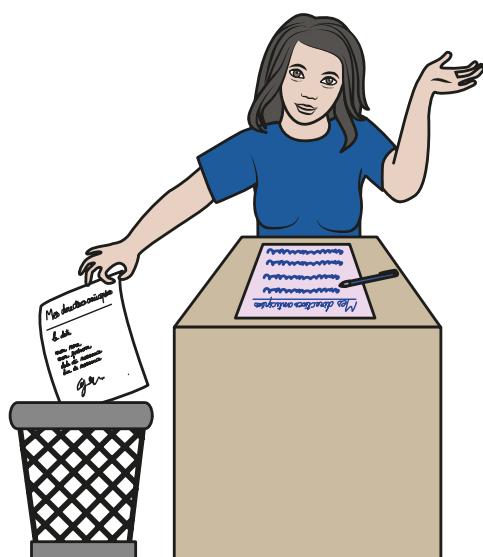
- quand je suis en fin de vie.



● Je peux garder mes directives anticipées toute ma vie.



● Je peux changer mes directives anticipées quand je veux.



# Pour que mes directives anticipées soient bien respectées...

Je dis que j'ai écrit des directives anticipées.

Je le dis par exemple :

● à mon docteur,



● à ma personne de confiance,



● à ma famille,



● à mes proches,



● au personnel de l'établissement où je vis.



## Si je change mes directives anticipées :

- je préviens les personnes qui connaissent mes directives anticipées.



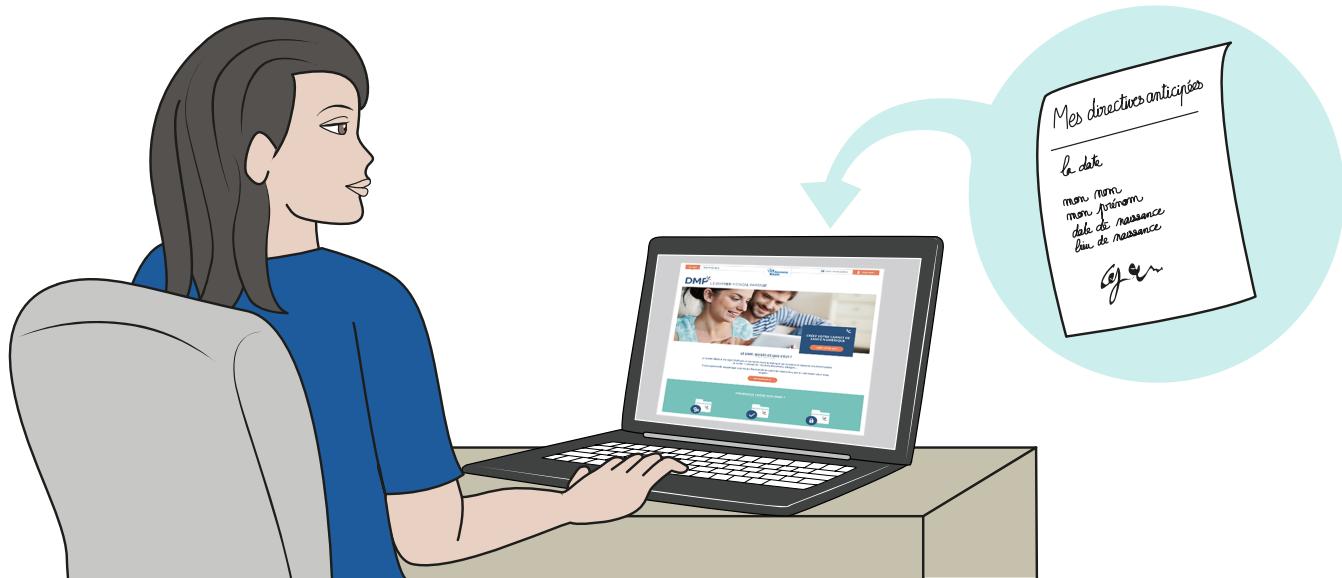
## Je range mes directives anticipées chez moi dans mes papiers médicaux.



## Je peux mettre mes directives anticipées dans mon DMP si j'en ai un.

DMP veut dire Dossier Médical Partagé.

Voir la vidéo "comment créer mon DMP".



## Je peux donner une copie de mes directives anticipées :

● à mon docteur,

● à ma personne de confiance.



# Le docteur essaye de faire ce qu'il y a de mieux pour moi.

Si je n'ai pas écrit de directives anticipées :



- le docteur doit chercher ce que je souhaite,

Il discute avec ma personne de confiance, ma famille, mes proches.



- le docteur doit tout faire pour soulager mes douleurs et souffrances, même si je n'ai rien écrit.

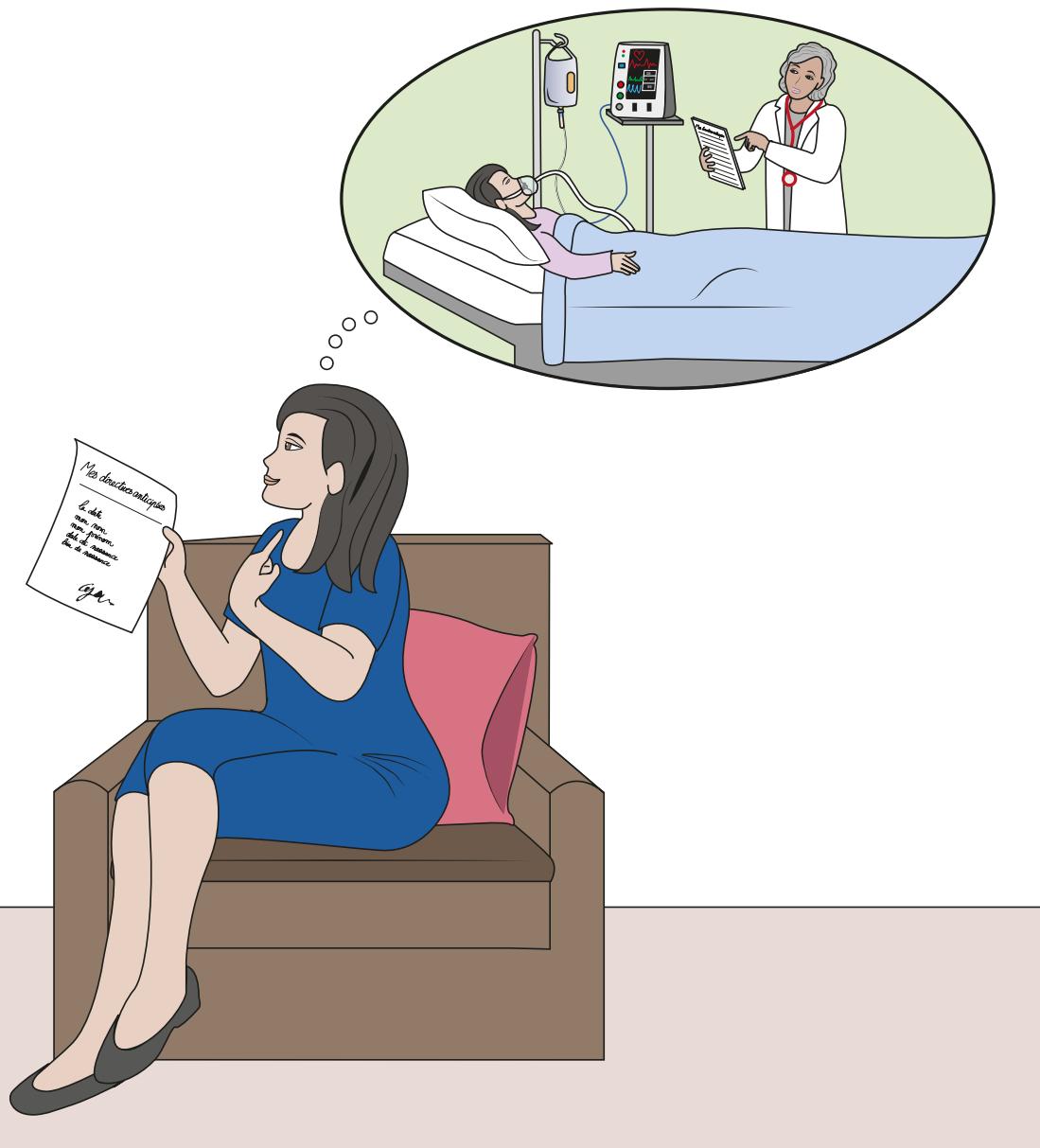


## Quand j'ai écrit mes directives anticipées, je suis rassurée.



- Si je ne peux plus m'exprimer, le docteur saura ce que je souhaite.

Il prendra des décisions en respectant mes souhaits.



**Cette BD a été réalisée avec la participation de  
l'AIM Bénévoles Jeanne Garnier**



**et a reçu le soutien de  
la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs**



## Notes



## Avec SantéBD, je comprends la santé !



### SantéBD explique la santé avec des dessins et des mots simples

Plus de 80 thèmes de santé déjà disponibles (consultations, soins, examens, prévention santé...)

- Je prépare mes rendez-vous médicaux
- Je communique mieux avec les professionnels de santé
- Je comprends les messages de prévention
- Je prends des décisions sur ma santé avec mon docteur et mes proches

### SantéBD est disponible gratuitement

- sur le site internet [www.santebd.org](http://www.santebd.org)



- 1 Je choisis le thème de la BD

- 2 Je choisis mon personnage

Je peux choisir un personnage en fauteuil roulant



- 3 Je regarde ou je télécharge la BD pour l'imprimer

- sur la chaîne SantéBD



### SantéBD est créé par l'association coactis\*

santé

en partenariat avec de nombreux acteurs du monde de la santé et du handicap.  
L'association s'engage en faveur de l'accès aux soins et à la santé pour tous.

Tous droits de reproduction, de représentation et de modification réservés sur tout support dans le monde entier.  
Toute utilisation à des fins autres qu'éducative et informative et toute exploitation commerciale sont interdites.  
©SantéBD - Coactis Santé • [contact@santebd.org](mailto:contact@santebd.org)

### Merci à nos partenaires



Les outils SantéBD sont relus par des personnes avec un handicap intellectuel et respectent les règles européennes du « Facile à lire et à comprendre » (FALC). Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site [www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)